



Réservé au Club

N° de Licence :

Saisie SIFFA, le :

ASSOCIATION MASSILIA MARATHON

Siège : 13 Bd Bel Air - 13012 Marseille - Téléphone : 06 18 01 50 03

Mail : michelparra@free.fr

Site Internet : <http://www.massilia-marathon.com>

Bulletin d'adhésion Saison 2024/2025

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :
.....

Licencié mineur

Téléphone : Mère : Père :

Email (A remplir lisiblement) : Mère
Père

Licencié adulte

Téléphone : Email :

Pièces à fournir :

- La présente fiche dûment remplie
- Le règlement de la cotisation à l'ordre de **Massilia Marathon** (possibilité de régler en 3 fois) - **Tous les chèques sont à dater du jour de l'adhésion**. Indiquer le nom du licencié au dos du chèque.
- **Pour les enfants** : Le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme avec la mention "apte à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition", de moins de 6 mois ou le questionnaire de santé signé dans leur espace licencié
- Une photo d'identité
- **Pour les adultes** : la licence sera effective après validation du « Parcours Prévention Santé » dans leur espace licencié
- Les documents sont à déposer auprès du responsable du club, lors des entraînements ou à renvoyer à Massilia Marathon : 13, bd Bel Air – 13012 Marseille

COTISATION CLUB	Nouveaux adhérents	Anciens adhérents
Eveils à Poussins (Découverte)	210	190
Benjamins à Masters (Compétition)	220	210
Adultes Loisir	200	190

L'inscription au club comprend la licence et le maillot du club.

Réduction de 10 € pour la prise de licence d'un deuxième enfant.

Le coût de l'inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Pour les nouveaux adhérents

Taille : 6 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans

S M L XL XXL

Autorisation parentale (pour les licenciés mineurs)

Je soussigné(e)

en ma qualité de père - mère - représentant légal, autorise mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du club Massilia Marathon et dégage toute responsabilité du club en cas d'accident.

J'autorise les responsables à faire appel aux secours et faire transporter mon enfant dans un centre hospitalier.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de transport de mon enfant et autorise qu'il soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location, conduits, soit par des membres du Club, soit par des parents.

Autorisation de départ seul (pour les licenciés mineurs)

J'autorise mon enfant à rentrer seul du stade après les entraînements. OUI NON

Droit à l'image

J'autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour toute la France.

Loi informatique et libertés (Loi du 6 Janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Obligations des athlètes

Seuls les athlètes ayant fourni un dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs de santé et paiement) pourront s'entraîner et participer aux compétitions.

Les athlètes ou responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance des informations sur les entraînements et à venir régulièrement. Toute absence doit donner lieu à une information préalable à l'entraîneur.

La participation aux compétitions est obligatoire, notamment lors des Championnats.

Tout adhérent au Club s'engage à respecter les statuts, le règlement (à lire attentivement) et les clauses du bulletin d'adhésion.

Fait à le

Signature du licencié, précédée de la mention « Lu et approuvé »
(des parents ou du représentant légal, si le licencié est mineur)